

Anciennes églises : les nouveaux usages qui font polémique

Il y a quelques mois, nous vous parlions de comment transformer une église désaffectée. Si certaines idées sont bonnes sur le papier, il arrive cependant souvent que certaines reconversions d'églises fassent polémique. Nous vous proposons cette semaine de comprendre pourquoi.

Des églises laissées à l'abandon...

Dans notre précédent article, nous avions vu que de nombreuses églises étaient laissées à l'abandon. Ce, à cause du recul de la présence religieuse en France, devenue laïque avec la loi de 1905. Face à cette réalité, des projets de reconversion émergent. Certains suscitent la controverse : restaurants, bars, discothèques, magasins, hôtels de luxe, etc. Nous allons aujourd'hui parcourir quelques exemples et essayer de comprendre pourquoi ces reconversions font tellement polémiques.

Puis privatisées

Certaines églises, suite à leur abandon par la communauté, ont été privatisées. Cela a suscité de nombreux questionnements sur le **respect du patrimoine religieux** et la **préservation de l'identité culturelle des communautés**. Quelques exemples.

La chapelle des Capucins à Angers

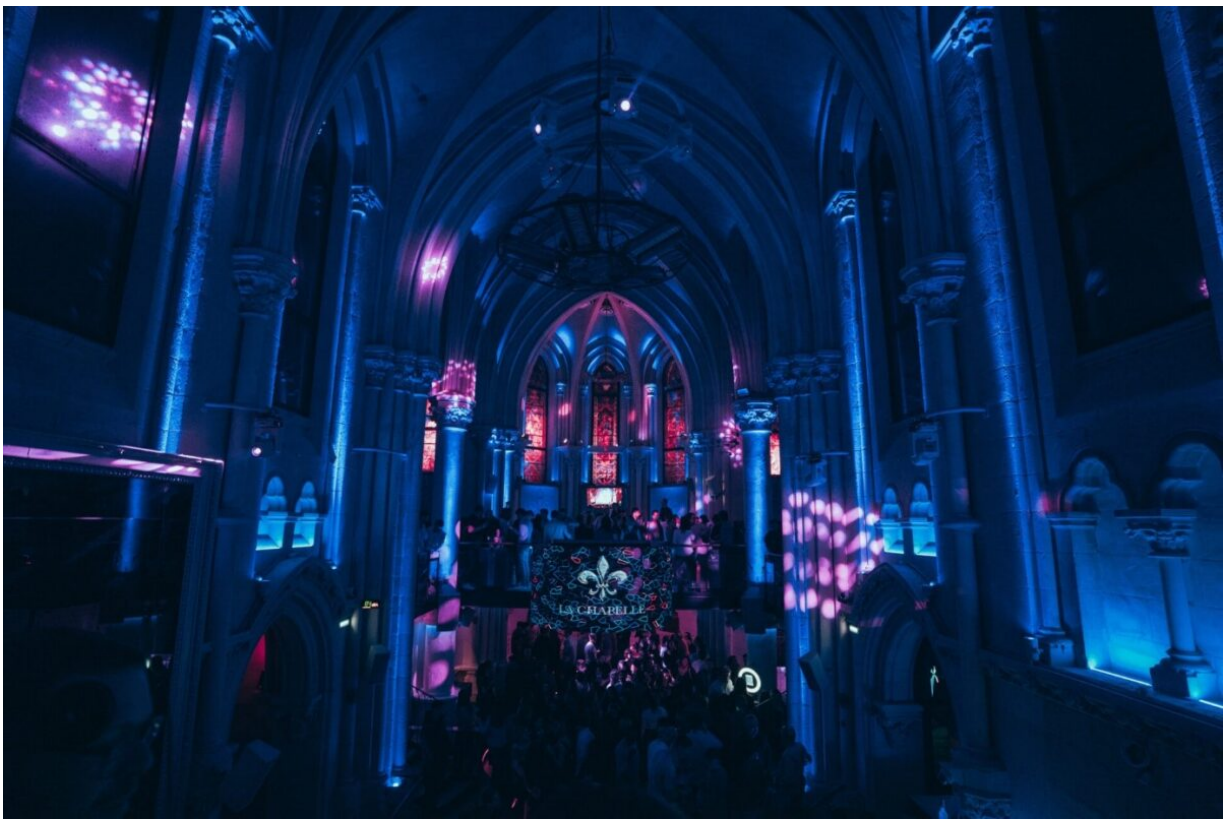
L'ancienne chapelle des Capucins, construite au XIXème siècle par les servantes du Saint-Sacrement, a été désaffectée durant de nombreuses années. En 2013, elle fait l'objet d'une reconversion et est transformée en **boîte de nuit**. Cette reconversion a suscité de nombreuses réactions.

D'un côté, de nombreux habitants et croyants perçoivent l'utilisation d'un lieu autrefois sacré pour des activités festives comme une atteinte à la mémoire et au caractère spirituel de l'édifice, voire comme un sacrilège. De même, pour les historiens et défenseurs du Patrimoine, une boîte de nuit pourrait avoir un impact la préservation du monument. Ce, du fait des vibrations sonores et de l'usage intensif de l'espace.

> « Un bâtiment qui n'a pas d'usage est voué à disparaître. Mais il y a des personnes qui sont enterrées dans les églises. Cela fait-il sens d'en faire une boîte de nuit ? »
>
> *CUMUNEL Maxime, in. HUSSONNOIS-ALAYA Céline, « La seconde vie des églises,*

transformées en hôtel de luxe, boîte de nuit ou cave à vin », *BFMTV.*

D'un autre côté, une telle transformation a permis de maintenir actif cet édifice et de l'entretenir. Ce, en lui donnant une nouvelle vie et en redynamisant le centre-ville d'Angers.



© Chapelle Club (www.chapelle.club)

L'ancienne église Saint-Christophe à Meaux

L'ancienne église Saint-Christophe bénéficie d'une histoire très riche. La première attestation de la paroisse Saint-Christophe remonte à 1200. L'ancienne église a notamment été considérablement agrandie à la fin du XVème siècle.

Après la Révolution Française, elle est désaffectée et vendue en plusieurs lots. Aujourd'hui subsiste de cet édifice son portail Nord et le début d'une nef collatérale. Dans cette dernière un marchand de vins s'était installé au début du XXème siècle. Il a ensuite laissé place à un magasin de prêt-à-porter, en passant par un magasin de lingerie.

Faire du commerce dans une église peut être choquant du point de vue de la communauté religieuse, notamment car cela peut être perçu comme un décalage avec l'histoire spirituelle du lieu. Cependant, dans le cas de l'ancienne église Saint-Christophe, on peut remarquer que son utilisation à des fins commerciales a permis d'en conserver une partie.

L'ancienne chapelle du temple de la congrégation des Filles de la sagesse à Nantes

Située dans le cœur historique de Nantes, cette ancienne chapelle a fait l'objet d'une reconversion en hôtel de luxe en 2012. Cette opération comprend un lobby d'architecture moderne, aménagé dans l'ancien chœur et 28 chambres. Cet hôtel propose une expérience inédite au visiteur. Les 28 chambres sont aménagées sur 3 étages et permettent au visiteur de côtoyer vitraux, voûtes, etc, avec un nouveau point de vue.

Mais, malgré cette expérience inédite et le fait que l'enveloppe extérieure de l'ancienne chapelle est restée inchangée grâce à son inscription sur la liste supplémentaire des monuments historiques, la question de son accessibilité au public se pose. Effectivement, pour pouvoir bénéficier de cette expérience, il faut être client de cet hôtel.



© Sōzō Hotel (www.sohohotel.fr)

Une telle opération peut donc poser question, car, autrefois, en plus d'avoir un impact sur l'environnement urbain, les églises et chapelles avaient un impact également sur le quotidien des habitants.

> « Ils font partie du patrimoine même s'ils ne sont pas inscrits au titre des monuments historiques. Une église appartient à tout le monde, est ouverte à tous. Elle appartient aussi à l'Histoire et à l'histoire intime, vécue des habitants. »
>
> *CUMUNEL Maxime, in. HUSSONNOIS-ALAYA Céline, « La seconde vie des églises, transformées en hôtel de luxe, boîte de nuit ou cave à vin », BFMTV.*

Une affaire de communication

Les exemples cités plus haut ont fait polémique pour plusieurs raisons : un **nouvel usage** qui vient dénaturer le caractère sacré de l'église, une activité de commerce ou bien sa semi-privatisation, rendant inaccessible l'édifice à tout public. Pourtant, ces opérations ont permis d'entretenir ces anciens édifices religieux. Et elles ont également permis de faire vivre le quartier dans lequel ils s'implantent.

D'une certaine façon, la raison d'une telle polémique est due au sentiment de dépossession de la communauté à laquelle appartenait ces édifices. Pas seulement les propriétaires, comme dans le cas de congrégation des Filles de la sagesse à Nantes, mais aussi les personnes qui avaient pour habitude de vivre dans ces édifices, les croyants ou seulement quelques passants occasionnels.

Ces polémiques auraient donc pu être évitées par la mise en place de concertations. Celles-ci auraient été vouées à informer les communautés quant au devenir de ces édifices désaffectés mais pas seulement. Elles auraient surtout pu permettre aux communautés d'exprimer leurs besoins en tant qu'**usagers quotidiens**.

La mise en place de concertations peut être nécessaire dans le cadre de reconversion d'églises mais également dans le cadre d'opérations plus classiques telles que la construction d'un groupe scolaire, la rénovation d'un centre technique, etc. Vous le savez déjà mais Florès est parfaitement à même d'accompagner les usagers et d'animer ces réunions de concertation !

E.N.G.